



Heures supplémentaires et harcèlement

Par **motla**, le **07/06/2016** à **18:11**

Bonjour,

Je me permets de solliciter vos connaissances pour ma mère qui fait depuis ce jour face à une situation que je pense inacceptable à son travail.

Ma mère est secrétaire médicale dans un cabinet ORL. Elle est dans ce cabinet depuis de nombreuses années et s'entendait très bien avec le médecin pour qui elle travaille. Etant, pour faire simple, la secrétaire « chef » elle n'a jamais compté ses heures dépassant largement les 35 heures par semaine. Aucun document cadrant la gestion de ses heures n'a jamais été réalisé mais d'un commun accord, 1 ou 2 fois par an, elle pouvait prendre un jour ou deux non décomptés de ses congés.

Au début du mois de juin, elle a justement pris 2 jours de ce type pour aller voir sa sœur gravement malade (ce détail est accessoire mais le médecin est parfaitement au courant de la situation). En rentrant, elle reçoit un mail de la compagne du médecin lui demandant comment elle compte régulariser sa situation (congés payés ou congés sans solde). Il est important de préciser que cette personne n'interagit en rien dans la société, même pas sur la comptabilité... ce n'est que la compagne du médecin (pas mariés, pas pacsés). Ma mère lui répond qu'elle a un arrangement avec le doc et qu'a priori ces jours de congés « ne comptent pas réellement ».

Et là, elle reçoit un mail de cette dame que je me permets de vous retranscrire :

« Bonjour,

J'ai bien reçu votre réponse, qui est pour être honnête en adéquation avec ce qu'il m'avait semblé entrepercevoir de vous.

Je n'en suis donc pas étonnée.

Vous décrêtez que vos absences seraient un juste rattrapage d'heures supplémentaires "non rémunérées". Admettons le.

Il est par contre deux choses qui sont inacceptables:

- L'impertinence que vous persistez à afficher à l'égard de XXX bien souvent en présence de ses patients, ce malgré de multiples rappels à l'ordre. Par ailleurs, décrétant à la volée jeudi 27 mai au soir lors d'une entrevue avec XXX que vous seriez absente le mardi et le mercredi suivants sans même vous enquérir auprès de XXX qui est - dois je vous le rappeler votre employeur - de savoir si cela ne le dérangerait pas, ce qui est d'une incorrection notoire.

- Dans le même registre et sans lui avoir préalablement demandé son accord, vous décrêtez que ces deux journées (qui, après calcul du comptable, coûtent plus de 530 euro charges comprises au cabinet) seront rémunérées.

Pareil manque de correction, de respect et de tact, même ou plutôt surtout après 20 ans d'ancienneté, m'incitent à m'interroger sur le fait que vous ayez bien intégré qui de vous ou de XXX est subordonné à l'autre.

Si XXX est indéniablement l'être le plus délicieux qui soit, cela ne justifie pour autant pas que certaines personnes s'auto-investissant d'une pseudo-légitimité n'ayant aucune raison d'être, abusent de sa gentillesse et de sa souplesse, tentant d'inverser les rôles respectifs et poussant même le bouchon jusqu'à aller émettre un avis sur notre vie privée sans qu'aucune sollicitation n'ait été faite en ce sens.

Je profite également de ce mail pour vous rappeler, à toutes fins utiles, que ce n'est pas à l'employeur de s'adapter à l'emploi du temps de ses employés mais au contraire aux employés de se conformer à celui de l'employeur, même si une certaine souplesse peut exister dès lors qu'il y a un profond respect de la hiérarchie...

L'heure de votre retraite approchant à grands pas, et afin de palier à vos absences à venir, je vous informe que XXX et moi avons décidé que je viendrai régulièrement vous seconder afin que je puisse, le cas échéant, occuper votre poste lorsque vous serez absente.

Concernant les 6 heures supplémentaires à rajouter à Virginie, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer quel(s) jour(s) elles ont été effectuées de telle sorte que j'en informe le comptable.

Ne doutant que vous comprendrez le bien fondé de ma démarche qui n'a d'autre but que de vous rappeler les places des uns et des autres, je vous souhaite une très bonne fin de journée et vous dis à très bientôt puisque nous allons être amenées à travailler ensemble très régulièrement.

Bien cordialement »

Bien évidemment, je parle de ma mère, mais ma mère n'est en rien une personne irrespectueuse loin de là. L'impertinence dont elle fait part est en fait des chamailleries avec son médecin qu'elle connaît depuis longtemps (depuis plus longtemps qu'elle connaît sa compagne...).

Aujourd'hui, ma mère qui est dégoûtée de cette situation et du silence radio du doc face à ce mail, va probablement démissionner. Elle a 67 ans, travaillait encore pour joindre les 2 bouts, et avait de toute façon prévue de partir courant 2017.

Je pense pour ma part qu'il ne faut absolument pas qu'elle parte sans rien faire : ce mail me paraît complètement hallucinant, surtout venant d'une personne extérieure, et en plus s'ils veulent jouer aux idiots elle peut aisément prouver qu'elle fait 40 à 42 heures par semaine... (payées 35)

Nous pensons avec ma sœur et mon frère que l'objectif est justement de la pousser à bout

pour qu'elle se casse au plus vite pour que madame la nouvelle compagne du doc récupère son poste.

Avant d'aller plus loin, vers les prud'hommes par exemple, j'aimerais avoir votre avis sur cette situation.

Bien cordialement et merci pour votre participation.

Par **P.M.**, le **07/06/2016** à **19:20**

Bonjour,

Mon avis est que la salariée n'a surtout pas à démissionner et ne même pas réagir, ce qu'elle aurait dû faire précédemment...

Si elle tient à le faire ce serait de demander à la personne à quelle titre elle intervient pour se permettre de tels propos dans la relation contractuelle...

Par **miyako**, le **08/06/2016** à **20:01**

Bonsoir,

C'est évident, il y'a jalousie entre femme; ce genre de situation est malheureusement fréquent.

Le seul patron c'est le docteur, pas sa "belle" femme.

Ne surtout pas répondre à cette dame qui se mêle de ce qui ne la regarde pas.

Je pense qu'il faut en informer le docteur directement.

C'est de la jalousie très mâle placée .

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **08/06/2016** à **20:13**

Bonjour,

Je pense qu'une réponse sexiste n'est pas adaptée...

En plus, on vous dit qu'il ne faut pas répondre mais quand même de d'avertir le docteur qui n'y est pour rien, c'est complètement incohérent car cela voudrait dire que l'on met l'affaire sur un plan de relations concernant l'exécution du contrat de travail, ce qui n'est pas le cas si la personne n'a pas à intervenir...

Par **motla**, le **09/06/2016** à **08:51**

Merci pour votre participation.

Cordialement, Thomas.

Par **miyako**, le **09/06/2016** à **10:14**

Bonjour,

Dans le cas présent ,le docteur est le "boss" et sa compagne n'a aucun droit de s'ingérer dans les affaires du cabinet médical ;cela ne la regarde pas.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **09/06/2016** à **11:01**

Bonjour,

Tout le monde l'a évidemment compris au plus tard dès que j'ai indiqué :

[citation]Mon avis est que la salariée n'a surtout pas à démissionner et ne même pas réagir, ce qu'elle aurait dû faire précédemment...

Si elle tient à le faire ce serait de demander à la personne à quelle titre elle intervient pour se permettre de tels propos dans la relation contractuelle...[/citation]

Dans la mesure où elle tiendrait à réagir, elle pourrait envoyer un double de sa réponse pour information au médecin, l'employeur...